



# NETTOYANT PLASTIQUES BRILLANT BOISE

## **I. NOM & REFERENCE :**

NETTOYANT PLASTIQUES / TABLEAUX DE BORD BRILLANT  
RF31130  
CAPACITE NOMINALE : 405 ML, VOLUME NET : 300 ML

## **II. CARACTERISTIQUES :**

Nettoie et fait briller. Antistatique  
Contient : Parfum, limonène, hydrocarbures aliphatiques C>30%

## **III. UTILISATION :**

Nettoie et fait briller en une seule opération toutes les parties plastiques de l'habitacle.  
Laisse une senteur agréable. Sa formule antistatique retarde la déposition de la poussière.

## **MODE D'EMPLOI :**

Bien agiter l'aérosol avant l'emploi. Pulvériser sur les surfaces à traiter. Laisser agir quelques secondes et dépoussiérer à l'aide d'un chiffon doux, propre et sec. Pour les petites surfaces il est recommandé de pulvériser directement sur le chiffon et d'essuyer celles-ci.  
Ne pas utiliser sur le volant, les pédales ou sur les textiles.

## **IV. CLASSEMENT FORMULE / PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

**F+ extrêmement inflammable/Xi Irritant/N Dangereux pour l'environnement**

- |          |   |
|----------|---|
| R12 :    | Extrêmement inflammable.  |
| R38 :    | Irritant pour la peau.  |
| R51/53 : | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R67 :    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |
| S16 :    | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, ne pas fumer.   |
| S2 :     | Conserver hors de portée des enfants.   |
| S23 :    | Ne pas respirer les aérosols.   |
| S29 :    | Ne pas jeter les résidus à l'égout.   |
| S61 :    | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.             |
| S46 :    | En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                        |
| S80 :    | Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. |
| S81 :    | Ne pas percer ou brûler après usage.  |
| S82 :    | Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  |

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.